**AviPédia, c’est quoi ? **

AVIPEDIA est proposé par la SFAR pour aider et accompagner les A-R ayant une activité d’anesthésie pédiatrique, dans la mise en place au sein de leur structure, des Recommandations de Pratique Professionnelle concernant l’organisation de l’anesthésie pédiatrique (RPP PED).

** AviPédia, c’est qui ?**

Il s’agit d’une plateforme constituée avec des AR de la SFAR et de l’ADARPEF, qui ont participé à la rédaction de ces RPP ainsi qu’à leur présentation dans les différentes régions françaises.

Cette démarche d’accompagnement est volontaire, bénévole et bienveillante et a pour but de partager les réflexions et les réponses aux difficultés rencontrées dans le cadre des préconisations organisationnelles et logistiques présentées dans les RPP PED.

**AviPédia, comment ça marche ? Mode d’emploi  **

AVIPEDIA est accessible via le site web de la SFAR ([www.sfar.org](http://www.sfar.org/)).

Après un recueil d’informations démographiques : lieu d’exercice (CHU, CHG, ESPIC, HPRIVE), volume d’activité pédiatrique selon les catégories d’âge (< 1 an, 1-3 ans, 3-10 ans), vous avez la possibilité de rédiger une question ou une remarque. Votre question est envoyée via une application au groupe d’experts. Selon le type de question, une réponse vous sera apportée le plus rapidement possible, par écrit ou par téléphone selon les disponibilités.

Au-delà des questions, nous recueillons également les remarques et réflexions induites par la mise en place de ces RPP, de façon à avoir une vue d’ensemble sur les changements induits, notamment en terme de volume d’activités pédiatriques et d’âges de prise en charge.

Toutes vos questions et remarques seront colligées et analysées et feront l’objet d’un recueil qui sera synthétisé et publié sur le site de la SFAR.

**AviPédia, quelles sont les limites ?**

AviPédia produit un conseil purement consultatif. Cet avis n’a aucune valeur médico-légale. La non-connaissance du contexte global et l’absence d’examen du dossier ne permet pas de produire une réponse assez « individualisée ». La SFAR se réserve le droit de ne pas répondre à des questions reflétant des conflits interpersonnels, des situations éthiques individuelles et des problèmes d’ordre juridique. Des situations d’urgence exigent une réponse immédiate ou rapide ; AviPédia n’a pas été conçu dans cette optique. AviPédia ne constitue en aucun cas un recours possible pour l’urgence immédiate. Seuls les adhérents de la SFAR peuvent déposer des demandes.